

## Rapport de jury

### Concours interne de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Session 2017 -

**Président : Madame Agnès BEGUE**

Epreuve écrite : 26 avril 2017

Epreuve orale du : 14 et 15 juin 2017

Nombre de postes : 11

Inscrits	Absents	Présents	Admissibles	Présents	Éliminé	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
605	219	386	52	51	1	11	17

Seuil à l'admissibilité = 41.25 points (coefficient 3)

Seuil à l'admission = liste principale : 108 points (écrit coefficient 3 + oral coefficient 4)

liste complémentaire : 95.05 points (écrit coefficient 3 + oral coefficient 4)

#### 1- Le concours

##### Conditions d'accès au concours :

- \* **Fonctionnaires, militaires, agents non titulaires de la fonction publique** d'État, territoriale, hospitalière
- \* 4 ans minimum de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé
- \* Ne pas être en disponibilité.
- \* En position d'activité le jour des épreuves avec un contrat de droit public de détachement ou de congé parental.

#### 2- Epreuves :

Le concours prévu au II de l'article 5 du décret du 18 novembre 1994 susvisé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

**L'épreuve d'admissibilité** consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (**durée : trois heures ; coefficient 3**).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet

entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (**durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4**).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

### 3- Les candidats

#### a- Statistiques Epreuves d'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Rupture d'anonymat	Note<10	Note ≥ ou = à 10	Moyenne
Rédaction note	11	183	190	10.72

#### b- Statistiques à l'admission

Répartition par notes

Epreuve	Note<10	Note ≥ 10 et <16	Note > 16 et <20	Moyenne
Entretien avec le jury	0	29	22	15.58

### 5. Remarques du jury

#### 5.1

##### Les épreuves d'admissibilité

Le sujet consistait en une mise en situation visant à la rédaction d'une note pour le chef de bureau en vue de son allocution, dans le cadre du salon de l'emploi, sur le thème de la diversité et de la lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique. Le sujet indiquait que la note devait répondre à cinq questions précises.

Comme l'an dernier, trop de candidats se sont limités à répondre à ces questions et ont été lourdement pénalisés par l'absence de présentation de leur copie sous forme de note structurée destinée à venir en appui d'une allocution.

Le jury a par ailleurs regretté que les candidats ne fassent pas assez preuve d'esprit de synthèse, en se limitant trop souvent à recopier des paragraphes entiers des documents fournis, avec, pour conséquence, des difficultés de gestion du temps de l'épreuve (notes inachevées).

Des cas de hors-sujet sur des parties de notes ont été relevés. Les sources des documents ne sont pas suffisamment évoquées. L'orthographe et la syntaxe ont pénalisé de nombreuses copies. Malgré les consignes données dans le sujet, des ruptures d'anonymat ont conduit à l'élimination de candidats.

Le jury recommande aux candidats de lire attentivement le sujet et de toujours garder en tête la mise en situation posée par le sujet. Une préparation à la rédaction d'une note administrative est fortement recommandée pour réussir cette épreuve.

## 5.2 L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé de 10 minutes au maximum du candidat, visant à apprécier « la personnalité, les aptitudes et à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle ». Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat.

Il est indispensable de soigner ce dossier, tant sur la forme (rédaction, respect des règles imposées en terme de présentation, police...) que sur le fond, avec une présentation exhaustive mais synthétique du parcours.

Lors de l'entretien le niveau de préparation des candidats s'est avéré fort disparate.

Les exposés allant au-delà d'une simple récitation du dossier des acquis de l'expérience professionnelle, structurés, d'une durée proche des 10 minutes demandées et présentés de manière dynamique ont été valorisés.

Pour l'épreuve des échanges avec le jury, les candidats ne doivent pas se limiter à la connaissance de leur environnement professionnel de proximité mais élargir leur vision à l'ensemble des structures du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à leur fonctionnement et à leur actualité.

Dans le cadre de cette épreuve de concours, les candidats ayant engagé une réflexion personnelle sur cet environnement professionnel ainsi que sur leur positionnement en son sein ont particulièrement bien réussi.